



Trace n° 257714

Au cœur de la Venise Verte, vous rejoindrez sa capitale, Coulon, après un départ du village de la Garette.

La Garette est l'un des villages les plus typiques de la Venise verte. Sa rue piétonne longue de 800 mètres est bordée d'anciennes habitations de pêcheurs-paysans.

Coulon est un haut lieu touristique du Marais Poitevin, la capitale de la « Venise Verte », c'est-à-dire sa partie orientale également connue sous le nom de « marais mouillé », par opposition au « marais desséché ».

 Durée	2h 45	 Difficulté	Facile
 Distance	9,61 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	10 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	9 m	 Commune	Sansais (79270)
 Point haut	13 m	 Région	Marais Poitevin
 Point bas	3 m		

Description

En sortant de [Sansais](#) par la D1, prendre la direction de [Coulon](#). Se garer sur le parking situé à gauche à l'entrée du village de la Garette.

(D/A) Se diriger vers le centre de la Garette.

(1) Prendre à gauche la route de l'embarcadère en sens interdit et descendre jusqu'au camping. De nombreuses maisons typiques bordent cette rue piétonne. Divers commerces y sont aussi implantés.

(2) Remonter la rue piétonne et retourner au centre du village.

(1) Prendre à gauche en direction de Coulon.

(3) Après le passage du pont, prendre le chemin piétonnier débutant sous un hangar. Rester sur le sentier pédestre jusqu'à Coulon et traverser le pont sur la Sèvre Niortaise permettant l'accès au village.

(4) A la sortie du pont, prendre à gauche et longer la Sèvre. Une aire de pique nique est à disposition à côté d'une aire de stationnement pour camping car.

(5) Après avoir déambulé sur les bords de Sèvre parmi les loueurs de barque, revenir vers le village.

(4) Poursuivre tout droit sur une centaine de mètres puis tourner à gauche pour rentrer dans le village par la Rue de l'Église. Plusieurs commerces de souvenirs bordent les rues. Après une éventuelle visite de l'église, continuer sur la Rue du Four et rejoindre les bords de Sèvre par la Rue de la Douve à droite.

Virer à droite et rejoindre par le Quai Louis Tard le pont initialement traversé pour entrer dans Coulon.

Retraverser ce dernier et refaire le chemin de l'aller en sens inverse pour retourner au point de départ **(D/A)**.

Informations pratiques

Possibilité de louer des barques à La Garette et à Coulon.

À voir

Visite de [l'Ecomusée](#) à Coulon en bord de Sèvre.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-venise-verte-la-garett-coulon/>

Points de passage

D/A Parking à l'entrée de la Garette

N 46.302493° / O 0.587729° - alt. 12 m - km 0

1 Rue piétonne

N 46.305098° / O 0.586974° - alt. 6 m - km 0.31

2 Camping - Conche des cabanes (Sansais La Garette)

N 46.304187° / O 0.594372° - alt. 5 m - km 1.01

3 Chemin piétonnier

N 46.306347° / O 0.585707° - alt. 4 m - km 1.89

4 Après le pont, prendre à gauche - Sèvre Niortaise (fleuve)

N 46.320838° / O 0.586404° - alt. 5 m - km 4.56

5 Aire de pique-nique en bord de Sèvre

N 46.31899° / O 0.592014° - alt. 4 m - km 5.99

D/A Parking à l'entrée de la Garette

N 46.302485° / O 0.587735° - alt. 13 m - km 9.61

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.